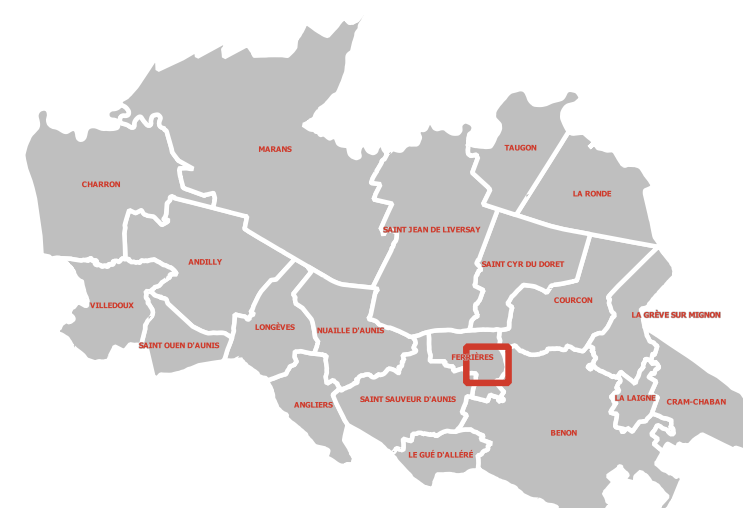




PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

COMMUNE DE FERRIERES




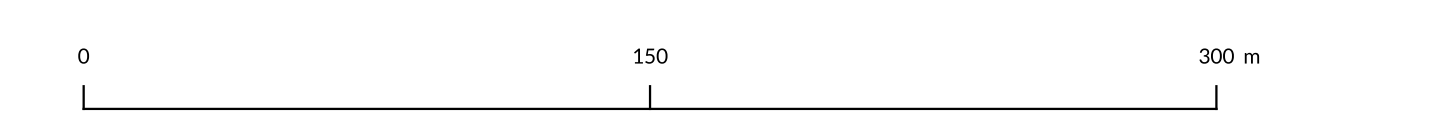
RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° FER2	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000	Arrêt le 23/10/2019		
	Approbation le 19/05/2021		

CONCEPTION: Urbanisme et architecture / Équipe Urbanisme / ASTYM / OCA
 DROIT: 10100 Cartographie / 14000 ANNEXE 30 / 100 Avenue de Gênes / 17000 ANCOIS / 17100 Ferrieres / 02 47 88 00 00 / www.cadastre.gouv.fr / MAJ 05/2021
 FOND CADASTRAL: Cadastre E2020 - Avril 2019 / 17100 Ferrieres / 02 47 88 00 00 / www.cadastre.gouv.fr / MAJ 05/2021
 Edition cartographique n°3 du 07/05/2021

- Légende**
- ZONES URBAINES**
 U : Zone urbaine
- ZONES A URBANISER**
 1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
- ZONES AGRICOLES**
 A : Zone agricole
- ZONES NATURELLES**
 N : Zone naturelle
 Np : Zone naturelle protégée
 NETA : NETA : Zone naturelle portant un projet spécifique
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
 Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 Boisement remarquable protégé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
 Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 Emplacement réservé
 OAP sectorielle simple
 Orientation d'aménagement et de programmation liée aux usages urbains à protéger
 Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- HABILITAGE DU PLAN**
 Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)



Emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise / Commune
36	Prolongement chemin jusqu'à Chanteleup	Commune de FERRIERES	3558 m² / FERRIERES
37	Création parc jeux Chanteleup	Commune de FERRIERES	6987 m² / FERRIERES

Changement de destination autorisé

Patrimoine

N°	Libellé	Type / Objet	Commune
138	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	gare	FERRIERES